L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

3e Conseil de Guerre

DE LA 1ère DIVISION MILITAIRE.
Séant à Versailles.

Présidence de M. Merlin, col. d'artillerie.

AFFAIRE DE LA COMMUNE ET DU COMITÉ CENTRAL.

RÉQUISITOIRE.
(Suite.)
Voir l'Abeille d'hier.

Arrivant à l'attentat, M. le commissaire du gouvernement s'exprime ainsi:

Quelques-uns prétendent, pour légitimer leur usurpation, qu'ils ont été les élus du suffrage universel.

C'est une véritable dérision.

D'abord ces élections sont frappées de nullité par ce fait qu'elles ont été décrétées par un gouvernement insurrectionnel.

Il en résulte qu'il ne s'y présenta que des insurgés.

Chacun sait d'ailleurs quelle fraction minime de la population est venue apporter son vote; la plupart des élections sont entachées de nullité par ce fait.

Enfin, j'affirme que ces hommes ne représentent que le bas fond de la population parisienne.

Il est certain que la partie saine s'est abstenue de voter, et d'ailleurs, quel est l'homme honnête et de bon sens qui eût songé à faire représenter la capitale par un Ferré, un Urbain, un Trinquet, un Champy, un Paschal Grousset?

Le second chef d'accusation consiste dans l'attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile.

Il réunit également les deux éléments de droit: le complot et l'exécution.

Le complot consiste dans le fait d'avoir armé des citoyens et des soldats pour combattre le gouvernement français; l'exécution a été la dévastation et le pillage commis sur le territoire.

D'après le ministère public, les actes qui constituent l'attentat, 2e chef d'accusation, résultent d'une série d'arrêtés, décrets, manifestes, dont il donne lecture.

Il en est de même du troisième chef d'accusation; il résulte des décrets et ordres donnés pour lever des troupes sans ordres ou autorisation du pouvoir légitime, et de l'expédition du 2 avril contre Versailles.

La lecture des pièces l'établissent suffisamment.

Le quatrième chef d'accusation consiste dans l'usurpation des titres et fonctions.

L'article 258 du Code pénal fait dépendre ce délit du fait de s'être immiscé dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, ou d'avoir fait les actes d'une de ces fonctions. Or, il n'est pas un des accusés qui n'ait commis cette usurpation.

J'ai donc accompli la première partie de ma tâche, j'ai démontré que tous les accusés se sont rendus coupables des crimes ou délits prévus par les articles 87, 91, 92 et 258 du Code pénal.

Je passe à la deuxième partie, dans laquelle je dois examiner les chefs d'accusation portés contre les membres de la Commune qui ont conservé leur mandat jusqu'à la fin de mai.

Les imputations les plus graves qui pèsent sur eux, sont la complicité dans l'assassinat des ôtages, la complicité dans les incendies, la complicité dans les arrestations arbitraires et les séquestrations; la complicité dans la destruction des monuments publics et des maisons habitées.

La plupart des accusés rejettent bien loin cette complicité. L'un se renferme dans les fonctions de ministre des finances, qui lui ont permis de dilapider le Trésor public, l'autre dans les affaires étrangères, un troisième dans l'administration d'un arrondissement. Assi dans la fabrication des munitions.

Nous assistons à ce singulier spectacle de gens qui ont rendu ou laissé rendre en leur nom des décrets frappant en principe l'arrestation et ...

Mon premier soin est de déterminer devant vous les éléments de la complicité.

A ce sujet, je vous citerai les principes posés par les jurisconsultes; je vous lirai d'abord le texte même des articles 59 et 60 relatifs à la complicité.

Après avoir lu ces articles, l'honorable organe du ministère public détermine, à l'aide de Faustin Hélie et d'autres jurisconsultes, le caractère de la complicité: il établit que celle des accusés consiste dans l'abus d'autorité et de pouvoirs et dans les moyens procurés pour l'exécution du crime; puis, poursuivant son réquisitoire, il entre dans l'examen de ces éléments pour chaque chef d'accusation.

M. le commandant Gaveau passe ensuite au quatrième chef d'accusation, aux arrestations arbitraires et aux séquestrations de personnes, et, après avoir rappelé au conseil les articles 341 et 342 du Code pénal, il prouve que cet article 342 est applicable aux accusés, car les ôtages sont restés plus d'un mois séquestrés, et il ajoute que la complicité des accusés ressort des ordres des délégués de la Commune, dont tous les membres sont responsables.

Puis l'organe du ministère public termine cette importante partie de son réquisitoire en ces termes:

Il me resterait, pour terminer cette dernière partie, à établir que la mise à mort des ôtages constitue l'assassinat; mais je croirais faire injure au conseil en discutant longuement cette question résolue pour toute la France.

Ce qui distingue l'assassinat du meurtre, c'est la préméditation; or, pour les membres de la Commune, la préméditation réside:

1o Dans le fait d'avoir, le 6 avril, décrété l'arrestation des otages pour servir de représailles aux actes faussement imputés au gouvernement régulier;

2o Dans le fait d'avoir, le 17 mai, décrété, sur la proposition d'Urbain, l'exécution du décret du 6 avril sur les otages;

3o Dans la lacune de temps considérable qui s'est écoulée entre la décision et l'exécution.

Pour qu'il ne puisse entrer aucun doute dans l'esprit du conseil, M. le commissaire du gouvernement lui donne lecture de ces décrets et de toutes les pièces relatives à l'exécution des otages.

En ce qui concerne la complicité des mêmes accusés dans l'incendie des édifices, des maisons habitées, le premier élément réside dans les pièces trouvées dans les édifices lors de l'entrée des troupes, et dans les documents officiels.

Le dernier élément est encore dans les moyens procurés pour l'exécution des incendies, et il est hors de doute que c'est le pouvoir insurrectionnel qui a délivré aux insurgés les matières inflammables qu'il avait accumulées par des réquisitions.

Et l'organe du ministère public appuie encore son argumentation des pièces relatives aux incendies, des ordres donnés par Delescluze et les autres membres de la Commune.

Il arrive ensuite à la complicité des accusés dans la destruction des monuments publics et des maisons particulières, et il démontre que le premier élément de complicité ressort des décrets de la Commune, dont il donne lecture, et de l'exécution sollennelle de ces ordres.

M. le commissaire du gouvernement passe ensuite aux charges particulières qui regardent les accusés, et il commence par Ferré.

Ferré, dit-il, a été le plus féroce exécuteur des idées de la Commune. Condamné deux fois pour délits politiques, on le retrouve au complot de Blois. C'est lui qui a mis le feu à la préfecture; qui a fait allumer le ministère des finances; c'est lui qui a présidé à l'exécution des ôtages de la Roquette.

Le commissaire du gouvernement se borne, pour toute argumentation, à rappeler les dépositions des témoins, et il n'oublie pas celle de M. Lanier, la dernière qui s'est produite, et qui montre Ferré à la mairie du 11e arrondissement faisant fusiller deux sergents de ville, et remettant l'exécution des ôtages ...

Vient ensuite le tour d'Assi. M. Gaveau, suivant la même méthode, donne lecture des proclamations et des décrets signés par cet accusé. Il reproche également à ... le crime d'ombrassage ... d'une proclamation signée Assi. Ce crime entraîne la peine de mort, et Assi l'a commis. ...

M. le commissaire fait remarquer que s'il n'a pas fait peser ce même chef d'accusation connexité sur les mêmes membres de la Commune, c'est que le document signé ... n'a été découvert qu'après l'instruction. La pièce sera renvoyée au commandant en chef de la division qui pourra ordonner la poursuite pour ce fait contre les autres membres de la Commune.

Assi était l'instigateur de la fabrication des bombes asphyxiantes; le témoin Gérard a déclaré que dans cet atelier placé sous la surveillance de l'accusé Assi, on traitait de la strychnine et d'autres substances mortelles dans les obus.

Urbain succède à Assi dans le réquisitoire du ministère public.

M. le commissaire n'oublie pas, dans les documents qui concernent cet accusé, la ... de la Commune où il demande l'exécution des otages.

Billioray vient ensuite, et est aussi représenté comme n'ayant pas pris une part active aux décisions de la Commune. Il dit qu'il a sauvé plusieurs personnes; il est responsable des actes de la Commune; sa signature se trouve au bas du décret sur les otages: il ne mérite pas votre pitié, dit le ministère public au conseil.

Jourde, si on l'en croyait, aurait sauvé la patrie. Il a eu une gestion importante, dont il n'a pas rendu compte, et cependant sa situation financière n'avait pas tenu plus de place dans son gilet que les billets de banque qu'il y avait ...

L'organe du ministère public, après avoir parlé du bris de scellés dont Jourde s'est rendu coupable en s'installant au ministère des finances, donne lecture des réquisitions menaçantes faites à la Banque de France; quelques-unes de ces réquisitions étaient appuyées de la force armée.

Lullier, admis à l'Ecole navale en 1854, nommé aspirant de 2ème classe en 1856, fut mis en non activité en 1862. Rappelé en 1864, il encourut de nouveau la même peine en 1865 et fut mis en réforme en juin 1868, il a subi depuis de nombreuses condamnations pour coups et blessures.

Cet accusé a avoué avoir préparé le 18 mars et s'être exposé le plan qu'il avait combiné pour chasser l'armée qui se retirait sur Versailles par ordre du gouvernement. Intelligent, actif, énergique, courageux, il eût pu parcourir une belle carrière, mais, mises au service de la démagogie, ses qualités mêmes l'ont rendu plus dangereux encore.

Rastoul s'est toujours fait remarquer par ses opinions violentes. Il a prétendu ne s'être occupé que des ambulances, mais les procès-verbaux de la Commune nous prouvent qu'il a assisté à toutes ses délibérations. Il porte donc la responsabilité de ses actes.

Paschal Grousset, après avoir accepté le ministère des affaires étrangères, s'est montré des plus opposés à la conciliation. Il accepta, d'ailleurs, la responsabilité qui résulte des actes de la Commune. Cet accusé a soustrait au ministère des affaires étrangères plusieurs dossiers, ... et la préfecture de police ... du ministère.

Verdure, ancien maître d'école, membre de l'Internationale, et employé à la Marseillaise, a été nommé à la Commune le 26 mars ...

... tout violent.

Il en est de même de Ferrat, qui est responsable de tous les actes de la Commune qu'il a quittée seulement à la dernière heure, ...

Descamps a participé aux actes de la Commune, et cela jusqu'à la fin.

Clément est un ouvrier laborieux auquel les théories ... ont tourné la tête; il s'est ... dans l'insurrection ... responsable de tout ... fait.

Courbet, bien doué au point de vue artistique, manque de jugement. Il s'est associé aux hommes de désordre, c'est au conseil de juger si la faiblesse de son intelligence ...

Parent (Ulysse), nommé à la Commune le 26 mars, est responsable du manifeste du 30 mars et de l'affiche du 2 avril; cependant je demanderai pour lui votre indulgence.

M. Gaveau termine son réquisitoire en ces termes:

"Messieurs, vous êtes l'armée chargée de sauver la patrie, vous êtes appelés à rendre ici les mêmes services que sur le champ de bataille. Pour sauvegarder la paix publique, vous emploierez, messieurs, la seule arme qui convienne à des juges: la loi. Vous l'appliquerez rigoureusement contre les chefs de ces brigands et de ces assassins; rappelez-vous, messieurs, que nous entendions dans le cours des débats un des missionnaires de la Chine qui nous disait ces paroles: 'J'ai vécu, nous a-t-il dit, pendant vingt-cinq ans au milieu des sauvages, et jamais je n'ai vu rien d'aussi horrible que la face des hommes et des femmes qui étaient amenés contre nous dans le trajet lugubre que nous avons eu à faire de Mazas à la Roquette."

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 13 septembre 1871.

Il ne s'est opéré aucun changement important sur le marché monétaire. Le taux de l'intérêt dans les rues est 8 à 9 par an les billets de premier ordre accompagnés de bonnes garanties collatérales; 10 à 12 les bons et le No 2; 9 à 10 les billets No 1, à courte échéance, sans garanties collatérales, et 11 à 15 le No 2. Le papier hypothécaire est encore à 9 à ... le No 1, et 10 à 12 le bon et second ordre.

L'or a ouvert à 113 3/8 à 113 5/8 contre 114 1/8 à New-York et fermé à 113 1/4 à 113 1/2 contre 113 7/8 à New-York. On n'a vendu que $3,000, $4,000 et $4,000 à 113 3/8, $1,000 et $12,000 à 113 5/8. — Il ne s'est, pour ainsi dire, rien fait dans l'argent, qui est coté nominalement à 107 1/2 à 109 les demi-piastres américaines. Les piastres mexicaines sont à 1 1/2 à 1 3/4 de prime sur l'or.

Il y a eu calme plat dans le change étranger. On n'a ... conditions. La seule opération ... est de 600 livres sterling, connaissement, à 122 1/4. Les cours sont nominaux, mais en voici une approximation: 122 à 122 1/2 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear, et 123 1/4 à 123 1/2 le change de banque.

Le change américain a été languissant. Les banques ont encore tiré pour remises à 3/8 de prime. Les ventes sont: $10,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/8 de prime, $25,000 à 3/16, $10,000, sur Boston, à vue, à 1/8.

Un check de $4000, en or, sur New York, s'est vendu à 114 1/4.

Les ventes d'actions comprennent 30, 30, 50 et 90 de la compagnie pneumatique à $6 50, 70 et 100 à $6 75, 700 à $7; 100 de la compagnie de levees de l'Etat de la Louisiane à $6 87 1/2, 150 à $7, 50 à $7 12 1/2 et (revendues) à $7 25. Des actions de l'Association de banque nationale de la Nlle-Orléans ont été offertes à $38 50 et des actions de la banque nationale de l'Union à $101.

$2500 de certificats d'allocations de la ville se sont vendues à 85, ce qui est, à peu près, le taux actuel. $6000 de ces certificats ont été vendus aujourd'hui, à 80 1/2, taux extrême.

On n'a pas annoncé de ventes de bonds ou de mandats.

Les billets de la ville sont tout à fait nominaux.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi, 13 sept. 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 458 balles prises à des prix plus raides en ce qui a regardé les qualités meilleures et aux taux antérieurs pour les autres qualités. Nous modifions légèrement nos cotes du middling et du strict middling.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	— à —	—
Low ordinary	13¾ à 15	—
Ordinary	15½ à 16¼	16
Good ordinary	17½ à 17¾	17¾
Low middling	18 à 18¼	18¾
Middling	19 à 19¼	19¼
Strict Middling	19¾ à 20	—
Good middling	—	—

Il y a eu ce moment plusieurs ordres pendants, mais les acheteurs ne voulant pas s'avancer tandis qu'il est laissé une si faible latitude aux opérations de sorte que la demande est limitée. D'un autre côté les facteurs adhèrent plus fortement encore à leurs prétentions élevées à cause des nouvelles décourageantes de la récolte et de la teneur des dépêches de Liverpool et de New York, la dernière ayant rapporté une hausse sur ce marché de ¼c. Le good ordinary s'est vendu à 17¾ c, le low middling à 18¼ c, le strict good ordinary à low middling à 18¾ c, le strict low middling à 18¾ c, et la haute ... de ... à 19 c et le strict low middling à middling à 19½ c. Le coton de la nouvelle récolte s'est vendu à 19¼ c pour le strict low middling et 20¼ c pour le good middling.

L'Exchange rapporte: "Marché ferme, il est difficile d'acheter aux cotes faute de stocks."

Recettes, proprement dites, depuis hier au soir 275 balles, contre 443 bal. mercredi dernier et 508 dans le même laps de temps l'année dernière, faisant un total depuis vendredi soir de 1315 bal. contre 2281 durant le même laps de temps la semaine dernière et 2209 l'an dernier et depuis le 31 août 3787 balles contre 3811 l'an dernier.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal...		25393
Arriv. dep. le dern. état...	275	
Arrivé précédemm...	3945	4220
		29548
Expédié aujourd'hui...	—	
Expédié précédemment...	8139	8139
Stock en mains &c...		21404
Do l'an dernier...		16246

FRET—La demande n'est que modérée et les taux n'ont pas changé. Voiliers pour Liverpool ½ d. Havre 1¼ c. vapeurs pour New York ½ cent la livre de coton.

SUCRE—Dans l'article il ne se fait rien qui vaille la peine d'être noté. Le fully fair de la Louisiane est coté à 11 c, le jaune clarifié 12 à 12¼ c, blanc clarifié 13 à 13 ½ c, jaune clarifié de Cube 11¼ à 12c, Demerara 11¼ à 12¼ c la livre.

MELASSE—Dans la mélasse il ne se fait que peu ou pas d'affaires. L'inférieure et la commune de la Louisiane sont cotées à 12½ à 30 c le gallon, fonds de citerne 50 c le gallon. La recuite des raffineries est cotée à 30 à 65 c le gallon, selon la qualité; golden syrup 90 à $1 le gallon.

FARINE—Le marché est ferme et la demande bonne pour l'exportation et pour le commerce local. Les ventes aujourd'hui ont embrassé 7000 barils, dont 200 et 700 d'extra de choix à des conditions privées, 150 de superfine à $5, 75 de simple extra à $5 50, 100 et 160 de double extra à $6, 100 de triple extra à $6 12½, 100, 300, 300 et 500 de bonne triple extra à $6 50, 200 d'extra de choix à $6 65 et 75 à $7. 120 demi barils de simple et de double extra, vendus à $3 10 le demi baril.

MAÏS—Le stock est faible, mais la demande en est modérée. Vente de 3000 sacs, dont 1800 de blanc, longtemps en entrepôt à 73 c, 1000 de jaune mélangé à 73 c, 150 de blanc mélangé à 74 c et 150 de blanc mélangé à 74 c et 150 de blanc à 73 c le boisseau.

AVOINE—Stock faible et demande modérée. Vente aujourd'hui de 2500 sacs dont 500 d'intérieur à 38½ c. 150 de léger à 53, 300 et 900 de prime à 54 c et 135 de Galena à 56½ c le boisseau.

SON—Stock rond et demande modérée. Vente de 250 sacs à $1 15 et de 100 sacs à $1 17½ les c. livres.

VIANDE SALÉE A SEC—Rare et les épaules sont cotées à 6 à 6¼ c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 14 Sept. 1871.

Arrivé hier—116 bœufs du Texas.

Vendu—238 bœufs du Texas, 100 veaux et vaches d'un an, 97 cochons.

A vendre—216 bœufs du Texas, 215 veaux et veaux d'un an, 751 cochons, 47 moutons, 3 vaches laitières.

[illegible price table]

Lawrance Brothers,
SUCCESSEURS DE
Lawrance & Hébrard,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET GROCERS,
PROVISIONS ET PLANTATIONS,
MARCHANDS PLAN DE LA LOUISIANE,
33 ...

G. W. DUNBAR & SON,
10, 12 et 14... RUE St-LOUIS... 10, 12 et 14
NOUVELLE-ORLEANS,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
de toute sorte de
LIQUEURS FRANÇAISES,
ABSINTHE, CURAÇAO, MARASQUINO,
FIGUES DE LA LOUISIANE,
FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.

INSTITUTIONS.

Collége de la Passe Christian.

CETTE institution ... rouvrira ses classes le LUNDI, 1 septembre 1871. ... Frère EDOUARD, Président des Frères Chrétiens.

LE LOCQUET-LEROY,
Rue ... entre les rues Collège et Poydras.

L'ANNÉE scolaire de cette institution commencera le LUNDI, 4 septembre ... F. O. Giles Box ... E. H. LOCQUET-LEROY, Directrice.

EXTERNAT
Pour les ... deux sexes,
Dirigé par ...

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public qu'elle rouvrira ses classes ... 4 septembre. Le local est spacieux et bien aéré ... 2 sept—1m—SDMer

Louisiana College,
Dirigé par J. Choppin,
RUE BOURGOGNE, No 274, entre HOPITAL et URSULINES.
Le directeur se charge aussi de classes du soir. 10sept—1m

INSTITUTION LOCQUET,
Dirigée par Mlle M. A. DUBB.
353......Rue St. Charles......353
PENSIONNAT et EXTERNAT pour les jeunes demoiselles.
Pour les prospectus, s'adresser à l'institution ou par la poste, Lock Box 183.

Instruction.

L'INSTITUT ST-JOSEPH, 212, rue d'Orléans, entre Robertson et Claiborne, dirigé par J. B. LEFEVRE ... P. S.—Le Directeur ... sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

REOUVERTURE.
Collége Commercial de St. Stanislas
A LA BAIE ST. LOUIS, Miss.

LA réouverture des classes de cette institution Commerciale ... 4 septembre ...

Conservatoire de Musique
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
90......Rue Baronne......90
POUR prospectus, et toutes informations ... THEOPHILE MASAC, Président.

CORPS DE PROFESSEURS.
M. THEOPHILE MASAC ...

Institution Durel.
91......Rue Bourgogne......91
RÉOUVERTURE des classes: LUNDI, 4 septembre. ...
Assistants: R. MONTGOMERY, A. DUREL, C. WILTZ.

Institut des Remparts,
DIRIGÉ PAR Mme E. H. MATTHEY,
Rue des Remparts No 71, entre Conti et Bienville.
MADAME MATTHEY a l'honneur d'informer ... LUNDI, le 4 septembre.

Université de l'Etat de la Louisiane
Baton-Rouge, Louisiane.
FONDÉE ET SOUTENUE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE.
LA ONZIÈME SESSION commencera le premier ... D. F. BOYD, Surintendant, Baton-Rouge, L'ne.

ACADÉMIE DE NOTRE DAME DU SACRÉ CŒUR.

Institut Carnatz,
Dirigé par Mme V. Carnatz.
MME CARNATZ a l'honneur d'informer les parents ...

INSTITUT D'ORLEANS
DIRIGÉ PAR MADAME FARNET,
96......Rue Toulouse......96

Université de Saint-Louis.
CETTE institution ...
UNE INSTRUCTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE COMPLÈTE.
CONDITIONS:

AVIS.
D. AUGUSTIN,
AVOCAT,
Passage de la Bourse, No 136.
REGISTER DES FAILLITES.

C. S. HUNT & Co.
DÉPOT DE MACHINES,
Au No. 186 de la rue Gravier ...

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
CHAS. T. HOWARD ...

Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE N.

Tirage le SAMEDI, 30 sept. 1871, à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co. ... Contracteurs.

[illegible prize table]

CHAS. T. HOWARD, Président.
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

La Taxe sur le Coton.

LE Commissaire du Revenu Intérieur à Washington ...

E. HUTCHINSON, Avocat ...

Banque Métropolitaine de Prêts Epargnes et Garanties,
114......St. Charles......114
GEO. M. BRAUGHN, Président.
DR. J. WENS, Vice-Président.
T. D. VAN HORN, Caissier.

La Compagnie d'Assurance MECHANICS & TRADERS.
Nlle Orléans (Lne.)
No 24 de la rue Carondelet.
SOLLICITE les risques d'incendie de mer et de rivières.
JAMES A. WHITE, LLOYD R. COLEMAN,
Président. Secrétaire.

La meilleure pompe à épuisement et à élévation connue dans le monde.
Pompe à hélice, nouveau système de la Compagnie Hydrostatique et Hydraulique de la Pensylvanie.

Ayez l'Œil sur vos Enfants.
LE GRAND REMEDE!
LE SIROP de Mme Whitcomb ...
WHITCOMB ...
GRAFTON MEDICINE CO.

ANTOINE CARRIÈRE. EMILE L. CARRIÈRE.
OLIVIER CARRIÈRE.
A. Carrière & Co.
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc.
No 21 rue Bienville.

Avis.
Association pour bâtir à la Nlle-Orléans.

J. F. GRIFFING, Secrétaire.

A. ... Assurance ... Compagnie d'Assurance ...

GUANO PELICAN.

Fontre d'Islande à Tête.

Dates des patentes—24 octobre 1865 et 17 mai 1870.
PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.
NOUVELLE PRÉPARATION A TONTE,
(Non Inflammable)
DE D. ANDERSON & SON,

J. O. LINDMAN, agent ...

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,
W. J. J. ARMSTRONG, Directeur.
MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINERIE ...

Agence pour la vente du Whiskey de Cincinnati.
... DEVAL, MASON & CO.

SUCRES-MELASSES.
SUCRES RAFFINÉS ...
SIROP—"Golden Drip" ...
SUCRES CLARIFIÉS ...
SUCRES DE LA LOUISIANE ...
SUCRES DE CUBA ...
A. THOMSON & CO.

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.
La Banque ... au No. 141 de la rue Gravier ...
Assure contre les risques d'incendie, de rivière et de Mer, aux taux les plus bas.
Capital $1,000,000

J. E. MERILH. P. CAZAUBIELH.
J. E. MERILH & Co.,
179......Rue Poydras......179
MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL DE CUIRS ET CHEMISES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
No. 104 DE LA RUE DU CANAL.
DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CHARTE.
La Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.
Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE PREMIER. ... ARTICLE DEUXIÈME. ... ARTICLE TROISIÈME. ... ARTICLE QUATRIÈME. ... ARTICLE CINQUIÈME. ... ARTICLE SIXIÈME. ... ARTICLE SEPTIÈME. ... ARTICLE HUITIÈME. ... ARTICLE NEUVIÈME. ... ARTICLE DIXIÈME. ... ARTICLE ONZIÈME. ...

L. H. GARDNER & CO.,
BALDWIN & CO.,
A. MEYER SADER & CO.,
BUTLER, REINE & CO.,
A. THÉBEAU,
LEEDS & CO.,
P. LABORDE & V. MAIGNAN,
DUPRÉ, REINE & CO.,
J. H. ADDEN & CO.,
T. L. AIRRY & CO.,
BOULIGNY & ESCLAPON,
SAPÈNE & FRÈRE,
O. HOPKINS,
C. H. MOUTON & CO.,
W. R. CORDER,
E. BORDELOIS,
R. F. TREUBRE,
A. BALADO,
M. A. De LIZARDI,
GÉNÉRELLY & ALLEN.

E. BOUNY, Notaire Public.

C. DARCANTEL, Député Recorder.

Etats-Unis d'Amérique,
ETAT DE LA LOUISIANE.

Charte de la Compagnie ... "THE BIENVILLE OIL WORKS COMPANY."

ARTICLE I. ... ARTICLE II. ... ARTICLE III. ... ARTICLE IV. ... ARTICLE V. ... ARTICLE VI. ... ARTICLE VII. ... ARTICLE VIII. ... ARTICLE IX. ...

Pour copie conforme,
G. LE GARDEUR, Jr.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SAMUEL L. BAUMONT.
Habillements d'hiver, Articles de toilette, Chapeaux.

PAR JOS. N. ROBERT.

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Diamants, Bijouterie, Montres en or et en argent, reçus ces jours-ci, par Express, de New-York, à vendre sans limite ni réserve.

PAR E. M. MONTGOMERY.
Meubles, Meubles, Meubles.

VENTES JUDICIAIRES.

JOSHUA JONES & CO. vs HILLE & THOMAS et als (FRED. A. THOMAS, L. F. DEGRUY et CLARENCE E. HOLMES.)

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LOUIS MATHE vs Succession d'ARCHIBALD BORBON.
QUATRIÈME COUR DE DISTRICT ...

DOROTHÉE KOPPER veuve de GEO KRAUSS vs la succession de JAMES McGOWEN.
SEPTIÈME COUR DE DISTRICT ...

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs SAMUEL W. JONES.
CINQUIÈME Cour de District ...

LA VEUVE JACQUES MADELINE DIT MARCHAND vs FRANÇOIS MARIE MARTIN.
QUATRIÈME COUR de District ...

CHARLES BROGIO, Jr. vs la Dame Veuve JOHN COLLINS (Lucie Anne Baldwin.)
QUATRIÈME COUR DE DISTRICT ...

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.
81......RUE DU CAMP......81
W. VAN NORDEN, Président. HENRY PEYCHAUD, Vice-Président.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.
PAR VINCENT & CO.
Marchandises Sèches.
...

PAR E. ROGER & CO.
Vente sans réserve,
POUR CLORE CONSIGNATIONS.

PAR S. GUINAULT.
Vacherie.

PAR G. DE FERIET
Meubles! Meubles!! Meubles!!!

PAR O. VALETON.
O. VALETON,
ENCANTEUR,
No 14 rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.
OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises ...

PAR M. BARRETT.
MAURICE BARRETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis entre Royale et Chartres.

Chantier de bois, de Brown.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte ...
COMME SUIT:
ACTIF.
PASSIF.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.
235 lots Habillements fins ...
300 " Lingerie de messieurs,
175 douzaines Chapeaux feutre, paleche et chaînair.

PAR EUGENE TOURNE
SANS RÉSERVE
Pour compte de qui il appartiendra,
VIN ROUGE.

PETITS POIS, PETITS POIS.
Ex-Barque française les Bons Fils.

VENTE RENVOYÉE.

PAR MARR & HODGSON.
Magnifique occasion de faire un placement avantageux. — Propriété de la ...

CINQUIÈME ETAT ANNUEL
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
FACTORS & TRADERS,

HARMON DOANE, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

HARMON DOANE, Président.
MORRIS GREENWOOD, Vice-Président.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 10 septembre 1871.

[illegible list of names]

INITIALES.

CHAS. W. LOWELL,
Maître de Poste.

GEO. URQUHART, M. PAYRO,
A. ROCHEREAU, PLACIDE FORSTALL,
G. W. BABCOCK, ...
T. B. BLANCHARD, ...
A. ROBERTSON, ...

Consulat de France.

AVIS ... — SUCCESSIONS ...

[illegible list of names]